

Envoyé en préfecture le 21/02/2024

Reçu en préfecture le 21/02/2024

Publié le

ID : 084-218400729-20240215-DEL2024_02_09-DE

Berger
Levrault

Commune :
MAZAN (072)

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 2987 U
Document vérifié et numéroté le 22/12/2023
A AVIGNON
Par MANSOIBOU Mohamed
Technicien Géomètre
Signé

AVIGNON

Cité Administrative
BP 91088
84097 AVIGNON Cedex 9
Téléphone : 04 90 27 71 91

sdif.vaucluse@dgif.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLI

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous signés (3)
a été établi (1) :

- A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
- B - En conformité d'un piquetage : _____ effectué sur le terrain ;
- C - D'après un plan d'arpentage ou d'ornage, dont copie ci-jointe, dressé
le _____ par _____ géomètre à _____

Les propriétaires déclarés ont pris connaissance des informations portées
au dos de la présente 6463.

A _____, le _____

(1) Revoir les mentions initiales. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
(3) Précisez les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avocat, représentant qualifié de l'autorité compétente, etc...)

Feuille(s) : 000 B 01
Qualité du plan : Plan non régulier
Echelle d'origine : 1/2500
Echelle d'édition : 1/2500
Date de l'édition : 22/12/2023
Support numérique : _____

D'après le document d'arpentage
dressé

Par C2A (2)

Réf :
Le 14/12/2023

Modification selon les énonciations d'un acte à publier



Mis en ligne : Le 21/02/2024

Direction générale des finances publiques

Cellule d'assistance du SPDC

Tél : 0 809 400 190 (appel non surtaxé)

du lundi au vendredi

de 8h00 à 18h00

Courriel : esi.orleans.ADspdc@dgfip.finances.gouv.fr

N° de dossier :

Extrait cadastral modèle 1

conforme à la documentation cadastrale à la date du : 22/12/2023

validité six mois à partir de cette date.

Extrait confectionné par : SARL C 2 A

SF2311341354

DESIGNATION DES PROPRIETES										
Département : 084				Commune : 072				MAZAN		
Section	N° plan	PDL	N° du lot	Quote-part Adresse	Contenance cadastrale	Renvoi	Désignation nouvelle			
							N° de DA	Section	N° plan	Contenance
B	0225			LE BENET	0ha19a20ca		072 0002987	B	0701	0ha03a39ca
							072 0002987	B	0702	0ha16a47ca

OBSERVATIONS DU SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE

Décrets modifiés du 4 janvier 1955 art. 7 et 40 et du 14 octobre 1955 art. 21 et 30





Frédéric ARTUFEL - Géomètre-Expert Foncier DPLG - n° 04771

Olivier COLLAVOLI - Géomètre-Expert - Ingénieur ESGT - n° 05653

Jean-Baptiste AUBERT - Ingénieur TP - Géomètre-Expert Foncier DPLG - n°06167

BUREAU PRINCIPAL

1, Avenue René Cassin
84 170 MONTEUX
Tél: 04.90.61.02.67
Email : contact@c2a-ge.fr

BUREAU SECONDAIRE

480 cours Emile Zola
84 800 L'ISLE SUR LA SORGUE
Tél: 04.90.38.06.21 - 04.90.20.65.69
Email : contact@c2a-ge.fr

PERMANENCE

9, Rue du Vieil Hôpital
84 410 BEDOIN
Permanences :
le Lundi matin de 9h à 12h
et le Mercredi matin de 9h à 12h

Suivi par



Détenteur des archives du Cabinet ARTUFEL - M. Jacques DELOMEL - SARL Charly COMMUNE - M. Bruno GIRAUD

Département du Vaucluse
Commune de Mazan

Lieu dit : Le Benet

Section B, Parcelle 225

**PLAN DE PROPOSITION DE
BORNAGE ET DE DIVISION**

Echelle: 1/250°

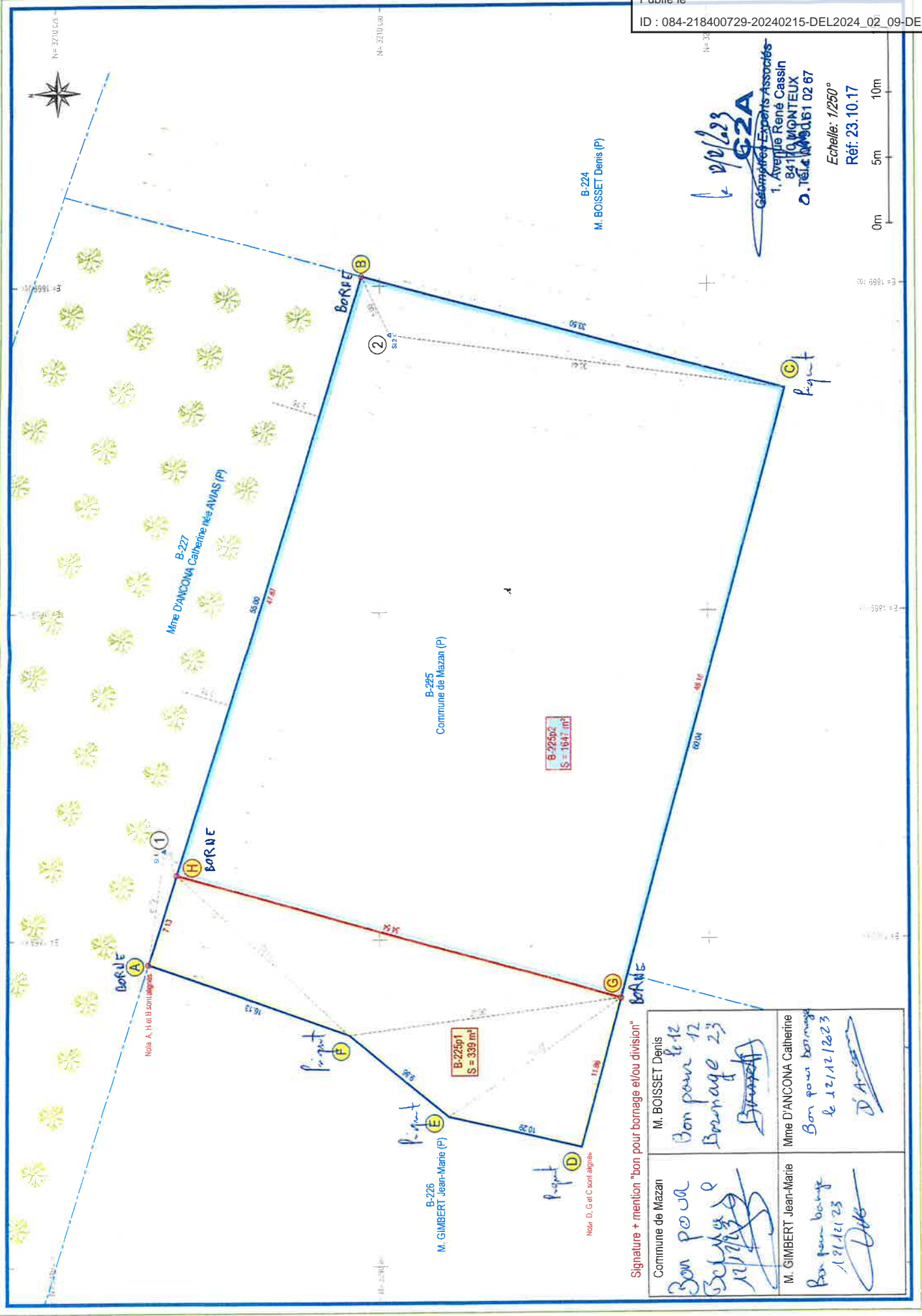
C2A
Géomètres Experts Associés
1, Avenue René Cassin
84170 MONTEUX
Tél. : 04 90 61 02 67

Affaire suivie par : Olivier Collavoli		<p>GÉOMÈTRE-EXPERT GARANT D'UN CADRE DE VIE DURABLE</p>	
Réf. Dossier :	Dessinateur		
23.10.17	Plan dressé le 31 Octobre 2023		F.G
	Plan mis à jour le 06 Décembre 2023		F.G
	<i>Rendez-vous de bornage de 12/12/23</i>	<i>O. C</i>	

20/02/23
GZA
 Géomètres Experts Associés
 1, Avenue René Cassin
 84170 MONTTEUX
 O. TEL: 090 61 02 67

Echelle: 1/250°
 Réf: 23.10.17

0m 5m 10m



Signature + mention "bon pour bornage et/ou division"

Commune de Mazan Bon pour bornage 12/12/23 <i>[Signature]</i>	M. BOISSET Denis Bon pour bornage Bornage 23 12/12/23 <i>[Signature]</i>
M. GIMBERT Jean-Marie Bon pour bornage 12/12/23 <i>[Signature]</i>	Mme D'ANCONA Catherine Bon pour bornage le 12/12/2023 <i>[Signature]</i>